



Institut du Développement Durable
et des Relations Internationales
Affaire suivie par : Sébastien Treyer
Directeur du programme Agriculture et Alimentation
sebastien.treyer@iddri.org

Paris, le 19 juillet 2016

Objet : Propositions en réponse à l'appel des championnes de haut niveau sur le plan mondial d'action climatique

Madame la Ministre, Madame l'Ambassadeur,

En réponse à votre appel à soumission concernant le plan mondial d'action climatique, et en particulier votre 3^{ème} question concernant la transparence et le cadre de suivi des progrès réalisés, l'iddri souhaite porter à votre attention ses recommandations en matière de cadre de redevabilité, d'évaluation et de gouvernance des initiatives agricoles de l'agenda de l'action. Ces recommandations s'appuient sur les travaux que nous avons conduit sur l'initiative « 4p1000 » et la *Global Alliance for Climate smart agriculture*. Bien que cette dernière n'ait finalement pas été intégré au LPAA, son exemple nous semble pertinent précisément pour les controverses qu'elle a soulevées et auxquelles nous pensons que le cadre de redevabilité proposé ici apporte des solutions.

Ces propositions sont résumées ci-dessous, et détaillées de manière opérationnelle dans deux *Policy briefs* joints à cette lettre de soumission¹.

Nos travaux s'appuient en particulier sur un travail de médiation et de construction de connaissances et de positions de compromis entre gouvernements, experts scientifiques, et ONGs de développement agricole et de sécurité alimentaire. A ce titre, les recommandations que nous faisons nous semblent à même d'assurer aux initiatives agricoles de l'agenda de l'action leur utilité tant en termes d'action climatique que de sécurité alimentaire.

L'iddri est pleinement conscient de l'urgence de concrétiser les engagements pris par les acteurs non étatiques lors de la COP21. À ce titre, le cadre de transparence et d'évaluation doit davantage constituer une incitation à l'action, une aide pour l'apprentissage collectif et l'accroissement de l'ambition, plutôt qu'un ensemble tellement serré de contraintes qu'il en aurait un effet dissuasif auprès des acteurs concernés.

Ces recommandations se placent donc délibérément dans une logique de mise en transparence des intentions de transformation des pratiques et des systèmes agricoles qui sont au cœur des projets au sein de ces initiatives. Elles ont pour objectif d'inciter les porteurs de projets à clarifier *ex ante* comment ils comptent atteindre conjointement des objectifs d'adaptation, de sécurité alimentaire, et d'atténuation, et dans quelle mesure ces projets de transformation s'inscrivent dans des trajectoires à long terme visant la résilience et la décarbonation.

¹ <http://www.iddri.org/Publications/Cadre-de-redevabilite-et-potentiel-transformationnel-d-une-initiative-multi-acteurs-le-cas-du-4>
<http://www.iddri.org/Publications/Ensuring-transparency-and-accountability-of-the-Global-Alliance-for-Climate-Smart-Agriculture-in-the-perspective-of-COP21>

Ces recommandations sont les suivantes :

- Les initiatives agricoles de l'agenda de l'action doivent rendre explicites les **objectifs poursuivis** sur les trois plans de l'atténuation de l'adaptation et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et clarifier les éventuels arbitrages qu'elles feront entre ces 3 objectifs, pas toujours aisés à poursuivre simultanément.
- Elles devront souscrire aux principales **recommandations internationales** concernant la **gouvernance du foncier** et les modalités d'accès à la terre, **l'investissement agricole responsable**, et l'équité d'accès aux ressources pour les acteurs concernés par les projets ;
- Les initiatives agricoles de l'agenda de l'action doivent se doter d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'impact des projets portés au sein de ces initiatives, permettant de **suivre en dynamique l'impact de ces projets par rapport à la situation avant projet**, sur les dimensions pertinentes pour ces initiatives :
 - o de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ou d'augmentation du stockage du carbone,
 - o d'augmentation de la résilience et de la capacité d'adaptation des exploitations agricoles et/ou des territoires ruraux,
 - o d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du territoire concerné par le projet.
- Ce cadre de transparence et de suivi doit être **mis en œuvre ex ante** comme une incitation envers les porteurs de projet pour qu'ils clarifient *a priori* le **projet de changement des exploitations agricoles**, lié aux changements de pratiques ou de systèmes envisagés, et ses conséquences en termes d'atténuation, d'adaptation et de sécurité alimentaire. Il s'agit en particulier de spécifier les transformations des structures agricoles induites par les changements de pratiques et mesurables par les principales variables socioéconomiques de description des exploitations agricoles du territoire concerné (changement envisagé dans la taille des exploitations, le rapport main d'œuvre familiale/salariée, le niveau de spécialisation / diversification, l'intensité en capital, le degré d'utilisation d'intrants). Cette transparence sur les critères d'évaluation *ex ante* permettra aux porteurs de projet de **concevoir des projets plus ambitieux et plus innovants**, recherchant le plus de co-bénéfices possibles entre les trois dimensions évoquées plus haut.
- Ce cadre de transparence et de suivi doit être conçu de manière simple pour être facilement mis en œuvre par les porteurs de projet dans une **logique d'amélioration de leurs projets**, tout en permettant **d'anticiper vers quelle trajectoire de transformation à long terme** ils entraînent le secteur agricole ou le territoire concerné.
- Ce cadre de transparence et de suivi doit être mis en œuvre également *ex post*, dans une **logique d'expérimentation et d'apprentissage collectif**, permettant de tirer parti des réussites mais aussi des échecs d'un projet particulier pour les autres partenaires au sein de l'initiative, ce qui est particulièrement crucial dans une situation où les cobénéfices attendus entre les trois dimensions présentées ci-dessus pourraient très bien être plus difficiles à atteindre conjointement qu'initialement envisagé.

Vous priant d'accepter nos salutations respectueuses,

Sébastien Treyer